



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2022**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice sauf M. Grégory DELAVENNE excusé, et Mme Eden LEICHTENAUER excusée qui donne procuration à M. Serge HIET.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux du déménagement de Mme Brigitte MAILLET-LENS qui a remis sa démission en date du 25 avril 2022. Le Conseil municipal compte désormais 14 membres. Il précise qu'il n'est pas nécessaire d'organiser d'élections partielles pour compléter cet effectif qui était initialement de 15.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :

⇒ des réparations importantes sur le tracteur de la commune par l'entreprise ROCHA, pour un montant de 3 346,28 € HT.

Sur proposition de la commission « créer du lien et vie locale », M. le Maire a signé un devis d'un montant de 10 303 € HT pour l'achat de 2 décors de Noël à la société JK MAPPING.

Ordre du jour :

1. Subvention :

Sur proposition de Mme Karine HUART, il est décidé à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la subvention suivante :

⇒ 600 € à l'ADMR de Verzy ;

Pour information, cette association a consacré 3316 heures aux habitants de la commune en 2021.

2. Décision modificative n°1 – Budget principal :

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la décision modificative n°1 afin de rectifier une erreur d'imputation sur le budget 2020.

3. Modification de la délibération N°22-020 – Adjudication de chasse :

M. le Maire rappelle que les 2 lots pour la chasse ont été attribués.

Il convient de modifier la délibération 22-020 en supprimant la parcelle n° ZP 6 et en la remplaçant par la parcelle n° ZP 32.

Cette modification est votée à l'unanimité des membres présents.

4. Equipement sportif et parking : choix de l'architecte :

Une consultation sur procédure adaptée a été lancée le 1er février 2022 pour trouver l'architecte qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement multi activité à tendance sportive et d'un parking (près de la gare).

7 candidatures ont été déposées et le 9 mai 2022, 3 architectes ont été sélectionnés pour poursuivre leur candidature en phase d'offre.

Ces derniers ont remis une offre et ont été auditionnés le 24 mai dernier.

Une offre finale de ces 3 derniers candidats a été déposée le 2 juin 2022.

Après analyse de ces 3 offres, M. le Maire propose de retenir le bureau d'architectes HAÏKU (2 Impasse des Comptoirs français à Reims) pour un montant total de 169 552,10 € HT.

Le Conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire informe les conseillers que pour ce projet il a, avec Mme Isabelle PERRIN et M. Jean-Michel SPANAGEL, rencontré 2 personnes de la Région pour entreprendre des démarches afin d'obtenir une subvention de l'Europe.

5. Emploi saisonnier :

M. le Maire propose à l'assemblée de créer un poste saisonnier pour assurer les fonctions d'adjoint technique (entretien des espaces verts, des voiries, des bâtiments communaux et du matériel technique) durant les congés légaux ou pour surseoir au remplacement de l'agent titulaire en cas de maladie ou d'absence exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition faite par M. le Maire, et crée un poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 1er juillet 2022.

Cet agent sera rémunéré sur la base de 35h/semaine au 1er échelon de la catégorie C et du grade d'adjoint technique 2ème classe, Echelle 1.

M. le Maire est chargé du choix de l'agent pour ce poste.

6. Bois Branscourt 3 :

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune est en attente du passage du géomètre pour déterminer exactement l'emprise du futur lotissement ainsi que celle de l'équipement multi activité à tendance sportive et du parking.

7. Elections législatives :

M. le Maire rappelle le tableau de présence des accesseurs pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

8. Divers :

⇒ M. le Maire fait part aux conseillers de l'article du magazine Grand Reims n°17 (printemps 2022) sur l'extension de l'école (voir ci-dessous)

⇒ M. le Maire fait un point sur les travaux en cours sur la commune :

- ✓ Église de Wez : les travaux sont terminés mais il reste à installer un distributeur de sacs à déjections canines et une pelouse sera replantée en automne.
- ✓ Le département va réaliser, les 6 et 7 juillet prochains, la réfection de la rue Simone Veil jusqu'au rond-point inclus. À noter l'interruption complète de la circulation, le jeudi 7 juillet, pour la pose de l'enrobé : des déviations seront mises en place.
- ✓ Impasse des Anémones : des travaux du réseau d'eau potable sont en cours de réalisation par le Grand Reims. La réfection de la chaussée sera réalisée par l'entreprise GOREZ avant les vacances d'été.
- ✓ Rue de l'Église (entre la rue Claude Lopvet et le chemin de Prunay) : un aménagement de trottoir et la pose de 2 luminaires seront effectués par l'entreprise GOREZ.

La séance s'est levée à 20h45

TERRITOIRE



POLE VESLE ET COTEAUX

L'école de Val-de-Vesle en pleine croissance

Du côté des Petites-Loges...

Fin de chantier pour le nouveau pôle scolaire qui comprend sept classes, un bureau de direction, une salle des enseignants, une bibliothèque, un dortoir, une salle de motricité, une garderie et un restaurant scolaire. Ces nouveaux locaux faciliteront le regroupement pédagogique des 130 élèves des communes des Petites-Loges, Billy-le-Grand, Trépail et Vaudemange. Les travaux menés par le Grand Reims ont nécessité un budget de 5,1 millions d'€.

Le village de Val-de-Vesle connaît un bel essor démographique. Le chantier d'extension du groupe scolaire qui doit démarrer cet été permettra d'améliorer les capacités d'accueil de l'école, la garderie et de la cantine.

Val-de-Vesle grandit, s'étend... la population locale est en constante augmentation. La commune devrait compter près de 1 500 habitants à l'horizon 2025, selon les prévisions, contre 1 000 environ aujourd'hui. Et qui dit plus d'habitants, dit plus d'enfants à scolariser !

actuels. Le montant total du chantier a été évalué à près de 3 millions d'€. Après travaux, le service de restauration scolaire se déroulera dans un bâtiment dédié et non plus dans le foyer rural, dont ce n'est pas la vocation première.

La future extension prévoit au total la création de deux classes, de locaux annexes, d'un service de restauration d'une capacité d'accueil de 140 enfants et d'un accueil périscolaire de 60 places. Un projet clé pour le dynamisme communal ! Les enfants devraient pouvoir profiter de ces nouveaux équipements à la rentrée 2023.

Fort de ce constat, le périmètre de l'école actuelle qui accueille 117 jeunes va encore être revu à la hausse : il s'agit du 3^e projet d'extension. Le site sera prochainement étendu afin que son organisation puisse répondre à l'évolution projetée des effectifs. Le projet architectural lancé par le Grand Reims et remporté en novembre 2020 porte sur une surface totale de 864 m², dans la continuité des locaux

POLE VESLE ET COTEAUX
▼
Place de la République
RILLY-LA-MONTAGNE
03.26.49.19.06

42 GRAND REIMS MAGAZINE PRINTEMPS 2022